

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 29 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, le JEUDI 29 OCTOBRE 2015 à 18 h 30, sous la Présidence de Monsieur Philippe VIDAL, Maire.

Présents : MM VIDAL, BACCOU, BOZZARELLI, DAMBLEMONT, DECOR, DUPUY, FERREIRA, GARCIA, GUILLEMET, JOSEPH, PEGURET, SENAL, SOULAIROL
Mmes ALLEMAND, BERLOU, CHASTAN, COUDERC, GAIRE, MARTINEZ, MEGRET, ROUQUET-TAFANI, TUCA

Procurations : Mme GUARDIA à Mme BERLOU, Mme LANDES à Mme CHASTAN, M. MARTIN à M. SENAL
Mme SANOCKI à M. VIDAL

Excusée : Mme GARCIA

La séance est ouverte à 20 heures.

- ***Présents*** : 22
- ***Procurations*** : 4
- ***Absent*** : 1

Soit : 26 votants

Madame Fabienne MEGRET est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 1er octobre 2015 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points aux affaires générales de cet ordre du jour :

- *Service jeunesse : modification des tarifs des prestations proposées*
- *Immeuble Action Sociale et Solidarité : mise à disposition du local aux médecins généralistes*

Accord à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS DU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 autorisant le Conseil Municipal à déléguer certaines décisions au Maire,

VU la délibération N°85/2014/5.4 du Conseil Municipal du 10 Avril 2014 instituant cette délégation,

CONSIDERANT que l'article L 2122-22 du CGCT alinéa 4, autorise Monsieur le Maire à prendre les décisions pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DM N°25 – Affaire La Poste contre commune de Cazouls-les-Béziers – choix de l'Avocat

La commune de Cazouls-les-Béziers, représentée par son Maire :

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2008 donnant au Maire la délégation prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle,

VU l'assignation de mise en cause en date du 6 octobre 2015 de LA POSTE SA sise à PARIS, à la Commune de Cazouls-les-Béziers, d'avoir à comparaître le 13 octobre à 14 heures devant le Tribunal de Grande Instance de Béziers,

DECIDE de mandater Maître BRUNEL André, Avocat à la Cour de Montpellier pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire, auprès du Tribunal de Grande Instance de Béziers.

DM N°26 – Affaire Guy Milhe de Saint Victor contre Commune de Cazouls-les-Béziers – choix de l'Avocat

La commune de Cazouls-les-Béziers, représentée par son Maire :

VU le jugement du Tribunal administratif de Montpellier en date du 18 juin 2015 enregistré sous le numéro 1202397-1,

DECIDE de mandater Maître BRUNEL André, Avocat à la Cour de Montpellier pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire, auprès de la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

Monsieur le Maire assistera à l'audience à la Cour d'Appel de Marseille.

DM N°27 – Caisse des Dépôts et Consignations – Réalisation d'un contrat de prêt de 160 000 €

La commune de Cazouls-les-Béziers, représentée par son Maire :

VU la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 10 avril 2014

DECIDE de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt, ayant pour objet le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, composé de deux lignes de prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales sont les suivantes :

- **Montant maximum du Prêt** : 160 000 €
- **Durée d'amortissement du Prêt** : 24 mois
- **Dates des échéances en capital de chaque ligne de prêt** :
 - Ligne 1 du Prêt : 1^{er} décembre 2016
 - Ligne 2 du Prêt : 1^{er} avril 2017
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : 0 %
- **Amortissement** : in fine
- **Typologie Gissler** : 1A
-

DECIDE de signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.

AFFAIRES FINANCIERES

1 – Vente de ferraille

Dans le cadre de l'opération « Réhabilitation des vestiaires de l'Enclos », la commune stocke de vieux radiateurs récupérés lors de travaux de rénovation.

Il est proposé de vendre cette ferraille auprès d'un professionnel agréé au tarif en vigueur :

- Professionnel : Société LARMANDE
Chemin de la Bedissière – ZA La Malhaute – 34490 THEZAN LES BEZIERS

Tarif en vigueur : 85 € HT / Tonne

Accord des membres présents par 26 voix pour.

2 – Révision des tarifs des droits de place pour les forains

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des droits de place des forains pour la semaine, tels que :

- | | |
|------------------|---------|
| - Grands manèges | 70,00 € |
| - Petits manèges | 40,00 € |
| - Jeux | 40,00 € |
| - Confiserie | 40,00 € |

Observation Police Municipale : penser à demander les certificats de conformité pour les manèges.

Accord des membres présents par 26 voix pour.

3 – Acquisitions foncières – parcelles G 661 et G 760 – Lieu-dit Les Escondals

Par délibération du 2 février 2012, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'un Programme d'Aménagement d'Ensemble lieu-dit Le Rulladou, sur la Commune de Cazouls-les-Béziers.

Par délibération du 29 février 2012, le bilan financier présenté par le Bureau d'Etudes B.E.I., sis à Sauvian, a été approuvé pour un montant hors taxes de travaux prévisionnels de 1 199 439,36 €, portant une participation financière à 114,03 € le mètre carré de Surface Hors Œuvre Nette.

Afin de réaliser les travaux relatifs à cet aménagement, il est proposé d'acquérir, à titre gracieux, les parcelles cadastrées section G N°661 et G N°670, d'une surface respective de 1 047 m² et 476 m², appartenant à Madame LAUTIER Josette née BOUISSET.

Accord des membres présents par 26 voix pour.

4 – Acquisition d'un logiciel de rétro-prospective financière REGARDS

Le logiciel REGARDS est un logiciel d'analyse rétro-prospective communicante. Il permet l'analyse financière, le test de la capacité d'investissement, l'évaluation des concours de l'Etat, la communication pédagogique et interactive des résultats. C'est un outil d'aide à la décision.

Ce logiciel met à la disposition des élus des instruments et des indicateurs de pilotage. Il optimise ainsi la gestion prévisionnelle et permet l'anticipation des risques.

Le coût d'acquisition de ce logiciel s'élève à 7 326.40 € TTC, formation incluse.

Accord des membres présents par 26 voix.

5 – Aire de lavage des machines à vendanger et des pulvérisateurs – Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Cazouls les Béziers ne dispose actuellement d'aucune aire de lavage des machines à vendanger (AMV) ni des pulvérisateurs (ARSS).

Soucieuse de participer activement à la reconquête de la qualité des eaux de l'Orb et du Lirou, la commune a confié au cabinet d'étude ENTECH une étude pour la réalisation d'une aire conforme à la réglementation.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre du contrat de rivière Orb-Libron et futur SAGE Orb-Libron qui met en place une politique de préservation de la ressource en eau pour atteindre le bon état écologique.

La commune de Cazouls les Béziers fait également partie des communes concernées par les aires d'alimentation des captages prioritaires de Murviel les Béziers et de Puisserguier, classés prioritaires au titre du SDAGE et du Grenelles de l'Environnement.

Le montant estimatif de l'aire de remplissage et de lavage sécurisée des pulvérisateurs s'élève à 650 000 € HT, soit 780 000 € TTC.

Monsieur le Maire informe les membres de conseil que ce projet peut bénéficier d'aides prioritaires dans le cadre des aires d'alimentation des captages prioritaires.

Il demande donc aux membres de l'autoriser à solliciter auprès des partenaires financiers les subventions les plus élevées possibles.

Accord des membres présents par 26 voix pour.

6 – Création d'un giratoire – Avenue Jean Jaurès – Accès PAE LA MARGUE – Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux du Programme d'Aménagement d'Ensemble lieu-dit « La Margue », un giratoire sur la RD 14 est prévu pour faciliter l'accès aux zones d'habitations ainsi qu'à la future zone d'activités économiques.

Dans ce cadre-là, Monsieur le Maire propose de demander une participation financière à la Communauté de Communes « La Domitienne ».

L'estimation financière du giratoire est de 229 000 € Hors Taxes.

Il est proposé de demander une participation financière à hauteur de 57 250 € Hors Taxes à la Communauté de Communes « La Domitienne ».

Observation : un élément de décoration du rond-point sera proposé par les Donneurs de sang.

Accord des membres présents par 26 voix pour.

7 – Budget communal – Décisions modificatives N°5

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATION 902 – ACQUISITION DE MATERIEL

Dépenses

Compte 2188 – Autres Immobilisations corporelles + 5 700 €

OPERATION 975 – AIRE DE LAVAGE

Dépenses

Compte 2315 – Etudes + 10 000 €

Recettes

Compte 10226 – Taxe d'aménagement + 15 700 €

Accord des membres présents par 26 voix pour.

AFFAIRES GENERALES

8 – Proposition d'action en matière de logement social

Dans l'attente de la validation du PLHI et de la rédaction du règlement d'attribution des aides, des actions peuvent être lancées et financées par la Communauté de Communes La Domitienne en matière de production de logement social.

La Commune de Cazouls-les-Béziers souhaite que 2 ou 3 bâtiments du centre ancien soient acquis, dans la limite de 150 000 €, afin d'y mener une opération d'implantation de logements sociaux.

Accord des membres présents par 26 voix pour.

9 – Immeuble de l'Action Sociale et de la Solidarité – Modification des surfaces du local mis à disposition du Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par bail en date du 3 août 2006, la commune a donné en location au Département de l'Hérault, des locaux d'une superficie de 165,02 m² dans l'immeuble situé 4 place des 140, pour les services de l'antenne médico-sociale et moyennant un loyer annuel de 13 036,00 Euros.

La restructuration des services de la Direction de la Solidarité Départementale a pour conséquence que la commune dépende maintenant de l'antenne de Capestang et plus de celle de Béziers-Ouest.

Par délibération du 24 juillet 2008 des bureaux supplémentaires avaient été mis à disposition du personnel de la D.S.D.

CONSIDERANT que les services de la D.S.D. occupent le dernier étage du bâtiment, il est proposé par avenant N°2 au contrat de bail, de porter à 80 m² la surface totale occupée.

Seront prises en charge, à part égale entre la Commune et le Département, les charges relatives à l'entretien de l'ascenseur.

Accord des membres présents par 26 voix pour.

URBANISME

10 – Parcelles lieu-dit Le Pratlàs – Promesse de vente – création d'une aire de lavage

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en vue de la réalisation de l'aire de lavage, il y a lieu d'envisager l'acquisition de plusieurs parcelles et donc de signer une promesse de vente avec les propriétaires les engageant à nous vendre les terrains.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Madame et Monsieur PEREZ Madeleine et Michel	E 931 d'une contenance de 1 765 m ²	Champs	15 180 m ²	7 590 €
	E 933 d'une contenance de 820 m ²			
	E 934 d'une contenance de 1240 m ²			
	E 938 d'une contenance de 4 145 m ²			
	E 939 d'une contenance de 1 175 m ²			
	E 940 d'une contenance de 650 m ²			
	E 941 d'une contenance de 920 m ²			
	E 943 d'une contenance de 440 m ²			
	E 944 d'une contenance de 1 850 m ²			
	E 948 d'une contenance de 2 175 m ²			
Monsieur PEREZ Joël	E 1821 d'une contenance de 4 366 m ²	Vignes	5 826 m ²	8 739 €
	E 1827 d'une contenance de 1 460 m ²		2 035 m ²	2 442 €
	E 937 d'une contenance de 1 300 m ²			
	E 935 d'une contenance de 735 m ²			

Le montant total s'élève à 18 771 €.

Accord des membres présents par 26 voix pour.

PERSONNEL COMMUNAL

11 – Modification du tableau des emplois communaux

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison de la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1ère classe et après avis favorable de la C.A.P., il propose de créer le poste correspondant et supprimer l'ancien poste.

Création :

A compter du 1er décembre 2015 :

- Un poste d'adjoint administratif 1ère classe à temps complet, 35 heures hebdomadaires

Suppression :

A compter du 1er décembre 2015 :

- Un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet, 35 heures hebdomadaires

Accord des membres présents par 26 voix pour.

Point ajouté à l'ordre du jour – AFFAIRES FINANCIERES

12 – Service Jeunesse : Modification des tarifs des prestations proposées

Lors de séance en date du 24 avril 2014, le Conseil Municipal a mis en place les tarifs liés aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Un système d'inscription par période (de vacances à vacances) a été mis en place avec choix du nombre de jours de fréquentation par semaine en amont.

Le service Jeunesse est confronté à la prise en charge régulière d'enfants non-inscrits par période aux TAP.

Afin d'amener les familles à anticiper et respecter les règles de paiement et l'organisation nécessaire, tout en permettant un accueil « imprévu », il est proposé au Conseil Municipal d'accueillir ces enfants ponctuellement et de mettre en place une facturation spécifique :

- Première participation de l'enfant non inscrit sur la période : 2€
- Seconde participation de l'enfant non inscrit sur la période : 5€

A l'issue de ces deux fréquentations, la prestation sera facturée. En cas de non règlement, l'enfant ne sera plus pris en charge sur la période. En cas de régularisation, toute participation de l'enfant sera facturée 5€ sur la même période.

Accord des membres présents par 26 voix pour.

13 – Immeuble de l'Action Sociale et de la Solidarité : Mise à disposition du local aux médecins généralistes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, en application du contrat de bail signé le 19 août 2014 avec la SCM des Docteurs MANIA Gladys et GUERROUDJ Mounir, la location du bien sis Place des 140, occupé en tant que Cabinet Médical, devient payant à compter du 1^{er} septembre 2015.

Monsieur le Maire propose la modification du contrat de bail par Avenant N°1.

Le montant annuel du loyer sera de 8 304,83 € révisables à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le montant des loyers pour l'année 2015 est de 2 768,28 €.

Accord des membres présents par 26 voix pour.

COMMUNICATIONS ET POINTS DIVERS

- Remerciements divers : Marie AVEROUS, Julia GARCIA, INFO DON 34, Restos du Cœur, APEMA.
- Dotation amendes de police : 91 000 € accordés à la commune au titre des amendes de police relatives à la circulation routière.
- Réunion en préfecture le 3 novembre 2015 pour l'accueil des réfugiés. Monsieur PEGURET se rendra à la réunion.
- Proposition d'un orchestre pour le 14 juillet 2016 : 3 000 € Hors taxes sociales.

Une réunion de la commission est prévue pour envisager les festivités, dont la fête de la musique. Une réunion du Conseil Municipal aura lieu pour discuter de l'organisation de la fête d'été.

- Affaire ROGER contre Commune de Cazouls-les-Béziers : la requête a été rejetée.
- Festival Piano Prestige : une subvention de 5 000 € a été accordée par le Conseil Départemental.
- Carole BERLOU :
Mercredi 9 décembre : fête de la laïcité – plantation d'un arbre : réfléchir à l'emplacement.
- Viviane ROUQUET :
Réflexion sur le marché de Noël et le Téléthon le dimanche 13 décembre 2015.
Proposition de promenade en charrette tirée par des ânes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.